



Une politique  
énergétique  
incohérente  
p. 25

# 100% ÉNERGIES

Le trimestriel des adhérents de la CFE Énergies  
N° 902 | automne 2018



Protection sociale  
Comment ça marche ?

p. 15

**04 LES ACTUS**

Quoi de neuf dans les Industries Électriques et Gazières ?

**27 À VOS DROITS**

La grève, une mobilisation dépassée ?

**28 RESTEZ BRANCHÉS**

Focus sur la retouche photo



# Sommaire

p. 04

## LES ACTUS

Cette rubrique vous livre les principales actualités des entreprises des Industries Électriques et Gazières.

p.04

### BRANCHE

- Retraites, stop aux idées reçues !

p.05

### ENN

- Des sections CFE et UNSA partout en région

p.06

### TERRITOIRES

- Ébullescence, une journée effervescente
- Région sud-ouest, une initiative qui fédère

p.08

### EDF

- Plan de stockage électrique, 10 GW d'électricité stockée d'ici à 2035
- Plan solaire, un projet ambitieux à suivre de près

p.10

### ENGIE

- Projet de loi PACTE, risque sur le capital d'ENGIE et de GRTgaz
- Fin du Tarif Réglementé de Vente du gaz, restons vigilants
- Gaz Naturel Liquéfié (GNL), LNG SAS passe chez TOTAL

p.12

### FÉDÉRATION

- Syndicats, inutiles et *has been* ?

p.24

### POLITIQUES

- OPA sur EDP par le chinois CTG, un pacte faustien
- Politique énergétique, halte aux apprentis sorciers

p.26

### INTERNATIONALES

- Droits sociaux, l'Europe sera sociale ou ne sera pas

p. 15

## LE DOSSIER

Protection sociale : comment ça marche ?

p. 27

## À VOS DROITS, PRÊTS, PARTEZ !

La grève, une mobilisation dépassée ?

p. 28

## RESTEZ BRANCHÉS !

Focus sur la retouche photo

p. 31

## CULTURE



## 100 % ÉNERGIES

N°902 - SEPTEMBRE 2018

Publication trimestrielle de la Fédération CFE-CGC Énergies  
59, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. : 01 55 07 57 00  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[contact@cfe-energies.com](mailto:contact@cfe-energies.com)

**Directeur de la publication :** William VIRY-ALLEMOZ ■ **Rédactrice en chef :** Hélène LOPEZ ■ **Secrétaire de rédaction :** Karina AOUËS ■ **Comité de rédaction :** Hamid AÏT-GHEZALA, Didier BOULAY-CLAVÉRIE, Stéphane CHÉRIGÉ, Hervé DESBROSSES, Alexandre GRILLAT, Pascal JACQUELIN, Dominique LABOURÉ, Florent LATREILLE, Patrick LECHARPENTIER, Nathalie LEPLATOIS, Hélène LOPEZ, Manuela BESSEMOULIN, Éric VALBOUSQUET. ■ **Ont participé à ce numéro :** Christophe AGOGUÉ, Hamid AÏT-GHEZALA, Christian BIELAWSKI, Didier BOULAY-CLAVÉRIE, Véronique BOUYSSSET, Laurent CARLES, Hervé DESBROSSES, Ludovic GODART, Alexandre GRILLAT, Christine LÉ, Patrick LECHARPENTIER, Patricia LEFETÉY, Vanessa LEVALET, Hélène LOPEZ, Laure RICHALET, Françoise RIOUX, Christiane ROUSSILHE. ■ **Illustrations :** Didier MARANDIN ■ **Photos :** Ledomstok, Zivica Kerkez/Shutterstock ; Dmshpak, Teodor Lazarev, Leigh Prather, J.J. Brown, Ipopba, CP prod, ArtFamily, Goodluz, Sehenswerk, Tai111, Juan Aunio/Fotolia ; EDF ; Assemblée Nationale ; CFE Énergies ■ **Conception/réalisation :** SPÉCIFIQUE ■ **ISSN :** 2557 4612 ■ **N° de commission paritaire :** 0621 S 06880 ■ **Dépôt légal :** 2011 ■ **Impression :** Imprimerie de la Centrale Lens ■ **Prix de l'abonnement :** 76,22€

Imprimé sur du papier 100 % recyclé





# DE NOMBREUX DÉFIS NOUS ATTENDENT

Depuis le début de l'année 2018, les services de la Confédération CFE-CGC et de la Fédération sont fortement mobilisés autour de l'instauration des CSE<sup>1</sup> en lieu et place des instances actuelles (CE<sup>2</sup>, DP<sup>3</sup>, CHSCT<sup>4</sup>). Au-delà des dispositions figurant dans les ordonnances ayant réformé le droit du travail, il convient aussi de suivre attentivement la jurisprudence qui pourra venir confirmer ou infirmer certaines dispositions.

Dès septembre 2018, la Fédération met également en place des formations spécifiques pour les futurs négociateurs d'entreprise concernés par la mise en place des CSE, et ce en complément des dispositifs existants (notes techniques, appui juridique, formation en *e-learning*, etc.). Ces travaux sont menés parallèlement à ceux relatifs à la GPEC<sup>5</sup> militante. En effet, notre priorité reste que notre corps militant soit toujours à l'image du corps social de nos entreprises.

L'actualité de la Branche reste marquée par de nombreux soubresauts, tant dans les grands groupes que les petites entreprises. Qu'il s'agisse des rumeurs sur le caractère intégré d'EDF SA, des réorganisations successives au sein d'ENGIE ou des

fortes interrogations sur l'avenir de certaines ENN<sup>6</sup> ou ELD<sup>7</sup>, l'équipe des Affaires publiques de la Fédération est sur tous les fronts depuis plusieurs mois, tant au niveau des instances européennes que françaises. De plus, l'arrivée massive de TOTAL par le rachat de Direct Énergie va modifier profondément le marché de l'électricité et du gaz. Aussi, la Fédération a d'ores et déjà indiqué qu'une réforme de la loi NOME<sup>8</sup> de 2010 est absolument nécessaire, notamment sur les aspects sociaux.

En lien avec la Confédération qui est chef de file sur le sujet, nos experts travaillent également sur la réforme des retraites annoncée par le Gouvernement. Si nous ne pourrions pas en faire l'économie, notre ambition est d'élaborer avec les entreprises de la Branche un dispositif qui respecte l'esprit du projet gouvernemental, tout en gardant notre niveau actuel de retraite. Si ce chantier peut paraître vaste et ambitieux, il n'en demeure pas moins essentiel aux caractéristiques de notre branche professionnelle.

La rentrée 2018 sera aussi l'occasion de déployer notre nouveau concept de communication, en lien avec les élections à venir de novembre 2019. En mettant en valeur la qualité de nos militants, nous avons l'ambition de prouver aux salariés que l'Alliance CFE UNSA Énergies est la meilleure réponse à leurs attentes. En conjuguant l'action à l'interne de nos entreprises et l'influence à l'externe auprès des médias et des pouvoirs publics, la CFE Énergies prouve qu'elle est un syndicat responsable, innovant et proactif au regard des nombreux défis qui nous attendent.

Après des vacances bien méritées, je vous souhaite une bonne rentrée.

**William VIRY-ALLEMOZ**

Secrétaire Général de la CFE Énergies

1. Comités Sociaux et Économiques
2. Comité d'Entreprise
3. Délégué du Personnel
4. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
5. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
6. Entreprises Non Nationalisées
7. Entreprises Locales de Distribution
8. Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

# Retraites

## STOP AUX IDÉES REÇUES



**Qui n'a pas été interpellé sur le sujet des retraites dans les Industries Électriques et Gazières (IEG) lors de dîners en famille ou entre amis ? Qui n'a pas été traité de privilégié, voire de nanti ? Pour en finir avec les idées reçues véhiculées et entretenues par les médias, votre magazine 100 % Énergies vous livre quelques arguments à utiliser sans modération.**

### → « Dans les IEG, vous bénéficiez de retraites hyper-avantageuses »

**Faux.** Globalement, le taux de remplacement (total des pensions/moyenne des derniers salaires) du régime général, des régimes spéciaux (dont les IEG) et des régimes des fonctionnaires sont très proches\*.

### → « Vous partez plus tôt que les autres à la retraite »

**Faux.** Les départs à 55 ans sont aujourd'hui peu nombreux. Dans les IEG, l'âge légal de départ est fixé à 62 ans (pour toute personne née après 1962), comme dans le régime général. Des possibilités de partir avant cet

âge existent, par exemple à la suite de l'exercice de métiers pénibles. Mais, les dernières réformes sont venues diminuer ces droits, voire organiser leur extinction.

### → « Votre régime coûte de l'argent à la collectivité »

**Faux.** Le régime de retraite des IEG ne reçoit aucune subvention d'équilibre de la part de l'État. Il est financièrement adossé au régime général (CNAV et AGIRC-ARRCO). Par ailleurs, les salariés des IEG cotisent plus que les salariés du régime général. L'ensemble des droits spécifiques (au-delà de la CNAV et d'AGIRC-ARRCO) est financé exclusivement sur

l'économie de la Branche, comme pour les entreprises privées qui souhaitent mettre en place des dispositifs additionnels.

### → « Nous payons une taxe sur nos factures pour financer vos retraites »

**Faux.** La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) participe au financement des droits spécifiques. De la même façon, quand vous achetez à votre boulanger une baguette, vous contribuez à payer sa retraite... et éventuellement une épargne qui lui servira de complément.

### → « Un système universel sera bien plus équitable »

**Faux.** Un système universel ne veut pas forcément dire un système unique. Des taux de cotisation distincts pourraient continuer d'exister. L'existence de divers régimes de retraite découle de l'histoire des différentes branches professionnelles, avec leur économie propre et leur population. D'où la difficulté d'aligner tout le monde sur une seule règle. Par exemple, demander aux agriculteurs ou aux artisans de cotiser à la même hauteur que les salariés du régime général semble difficilement envisageable...

\* Sources : rapport Moreau 2013 et documents du Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

**Pour mieux lutter contre la désinformation, parlez-en autour de vous !**

# DES SECTIONS CFE ET UNSA PARTOUT EN RÉGION

**Dans le cadre du développement de l'Alliance CFE UNSA Énergies, des sections CFE et UNSA ont été créées et le sont encore en région. Ludovic GODART, Délégué Syndical CFE Énergies, qui milite avec Christian BIELAWSKI, Responsable Section Syndicale (RSS) UNSA, au sein des sections CFE et UNSA basées à Hazebrouk, répond à nos questions.**

## **Pourquoi créer une section CFE et UNSA ?**

**Ludovic GODART :** Notre section a initialement été créée avec Mickael CRETON, un exploitant déçu de son ancien syndicat qui a voulu militer avec nous, pour proposer autre chose aux salariés que des feux de palettes et des blocages de sites. Christian BIELAWSKI, le Responsable Section Syndicale (RSS) UNSA actuel, est en fait le deuxième RSS depuis la création de la section. La mayonnaise a pris et la section CFE et UNSA s'est construite tranquillement en cumulant doubles et simples adhésions, portée par une Alliance locale qui y croit. Nos deux sections

comptent environ 130 adhérents (23 UNSA du collègue « exécution », 106 CFE dont 65 doubles adhésions).

## **Comment fonctionnez-vous au quotidien ?**

**L.G. :** Christian est assez pris par son activité puisqu'il est aujourd'hui chargé de déploiement Linky, projet phare au sein du Distributeur. Mais les contacts sont réguliers, que ce soit par e-mail, par téléphone ou encore simplement autour d'un déjeuner. Échanges, convivialité et confiance sont les clés du succès. Christian a un passé d'exploitant très utile, source d'une vague d'adhésions CFE-UNSA. Nous travaillons ensemble dans la bonne humeur. Notre leitmotiv : on peut faire les choses sérieusement sans se prendre au sérieux !

## **Comment ces sections sont-elles perçues et quels sont vos objectifs ?**

**L.G. :** Très bien, les salariés ont bien identifié l'Alliance. On ne ressent pas localement de défiance vis-à-vis de l'une ou de l'autre organisation, notre fonctionnement est intégré. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu à subir d'attaques d'autres Organisations Syndicales. Nous voulons poursuivre l'essor de l'Alliance, notamment en atteignant un taux de double adhésion de 100 %, en continuant le développement de la section, en stabilisant, voire en améliorant les excellents résultats de la CFE et en allant chercher des élus du collègue « exécution » pour l'UNSA.



De gauche à droite : Ludovic GODART, Christian BIELAWSKI et Mickael CRETON.

Ludovic GODART est Délégué Syndical CFE Énergies depuis 2014 et Christian BIELAWSKI est Responsable Section Syndicale UNSA Énergie depuis début 2018. Ensemble, ils militent dans les sections CFE et UNSA situées sur le site de la Direction Régionale Enedis Nord-Pas de Calais, à Hazebrouk en Flandres. Tous deux travaillent aux côtés de Frédéric FRANSOIS (Délégué Syndical CFE) et Sophie JONNEQUIN (ex-Déléguée Syndicale CFE UCF, chargée de mission CFE au sein de la Direction régionale Enedis Nord-Pas de Calais). Leur unité est constituée d'une trentaine de sites et d'environ 1 900 salariés.



## Ébullescence

# UNE JOURNÉE EFFERVESCENTE

**Le 1<sup>er</sup> juin 2018, les syndicats de Normandie et de Picardie ont réuni leurs adhérents de moins de 35 ans à Rouen, autrement dit dans le langage de la CFE Énergies : les « Ébullescents ». Une journée riche en échanges sur les attentes de cette jeune génération, teintée de bonne humeur et convivialité.**

**S**ouvenez-vous, c'est en mai 2016 que le séminaire fédéral « Ébullescence » a eu lieu la première fois. Cette initiative de votre Fédération avait pour but de faire participer les jeunes nés après 1980 à la construction de l'avenir. Il faut savoir qu'ils représentent entre 20 et 25 % des effectifs des entreprises de la branche des Industries Électriques et Gazières (IEG) et

14 % des adhérents de l'Alliance CFE UNSA Énergies. Quoi de plus normal que de s'intéresser à leurs préoccupations, leurs aspirations, leurs attentes, leurs idées pour adapter les organisations à leurs codes, leurs propositions pour un nouveau modèle syndical ?

### **ET AUJOURD'HUI, OÙ EN EST-ON ?**

Deux ans se sont écoulés. Depuis, un « animateur Ébullescence », en charge de l'animation des jeunes adhérents, est venu renforcer les bureaux des syndicats du territoire pour faire évoluer les actions en direction des jeunes embauchés. La page Facebook Ébullescence a été créée pour le Syndicat Normandie et le 1<sup>er</sup> juin dernier a eu lieu une journée « Ébullescence » avec les syndicats de Normandie et de Picardie. Elle a permis de rassembler les adhérents de moins de 35 ans, sous l'égide d'Aboubakari WAGUE, « animateur ébullescent »,

et de Patricia LEFETÉY, Secrétaire Fédérale Territoire Manche, Mer du Nord. Florent LATREILLE, Trésorier National de la CFE Énergies, et Philippe BERTHIAU, Secrétaire Général de l'UNSA Énergie, ont également participé à cet événement.

L'objectif était de créer un réseau local, de réfléchir au syndicalisme de demain et de faire évoluer le nôtre, d'échanger sur leur diagnostic, leur perception et leurs idées... Deux ateliers leur ont permis de se concentrer et de partager autour de deux questions : quelle relation de proximité établir aujourd'hui avec les jeunes adhérents ? Quelles attentes quant à l'avenir ?

Bonne humeur et convivialité ont rythmé cette journée avec des moments ludiques autour d'un QCM sur smartphone et d'un *escape game* (jeu d'évasion immersif). C'est Philippe BERTHIAU, Secrétaire Général de l'UNSA, qui a clôturé cette journée au nom de l'Alliance CFE UNSA Énergies. Nous pouvons déjà l'annoncer : elle sera renouvelée l'année prochaine, à la demande des participants qui ont aussi fait des suggestions, notamment l'organisation d'une journée en Basse-Normandie et d'une journée intergénérationnelle. À suivre donc !

Région sud-ouest

# UNE INITIATIVE QUI FÉDÈRE

**Comme chacun sait, dans le Bordelais, il y a des vignes. Mais pas que, il y a aussi des militants qui savent valoriser leur environnement. Quoi de mieux que des rencontres autour d'un verre pour fédérer et favoriser les échanges entre adhérents ? Retour sur l'idée des *Drink Meet* (ou rencontres autour d'un verre\*) qui pourrait bien faire des émules...**

**T**out a commencé par l'envie de fédérer, de partager, d'élargir son réseau professionnel, de rencontrer les collègues des autres entités du bassin bordelais, de rajeunir l'image de notre syndicat, voire de susciter du militantisme... tout en convivialité. A alors émergé l'idée d'organiser un moment d'échanges entre nos adhérents « actifs » du périmètre bordelais. C'est ainsi qu'est née l'opération

baptisée *Drink Meet*, organisée par Vanessa LEVALET (Déléguée Syndicale CFE Énergies - EDF Commerce), sur une initiative du syndicat Aquitaine dont elle est membre du Conseil d'Administration. Fort du succès du premier événement, qui s'était déroulé en décembre 2017, le Syndicat Aquitaine a transformé l'essai le 7 juin dernier avec près de 40 adhérents présents pour la seconde édition.

## Les retours à chaud des participants parlent d'eux-mêmes...

*La même animation tous les jeudis, c'est possible ?!*

*Personnellement, j'ai passé un agréable moment en toute convivialité et j'ai particulièrement apprécié de pouvoir échanger en toute simplicité avec les personnes présentes des autres entités.*

*Merci pour l'organisation de ce moment qui m'a permis d'échanger avec des collègues d'autres horizons, d'appréhender leurs problématiques actuelles respectives, jusqu'alors complètement inconnues, et d'élargir mon réseau professionnel. À refaire !*

*J'ai passé un excellent moment hier soir au Drink Meet ! Bravo pour l'organisation. Nous essayerons d'être encore plus nombreux à descendre du Blayais l'an prochain !*



Le prochain *Drink Meet* bordelais aura lieu le 20 décembre.

\* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



## Plan de stockage électrique 10 GW D'ÉLECTRICITÉ STOCKÉE D'ICI À 2035

**Lors de l'assemblée des actionnaires d'EDF du 15 mai 2018, Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général d'EDF, a rappelé le grand chantier de recherche et développement mené dans le cadre du Plan Stockage Électrique d'EDF. Ce Plan s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des métiers du Groupe et sur 25 années d'investissements en R&D. En route vers un système énergétique 100 % décarboné à l'horizon 2050.**

**D**ans un paysage énergétique en mutation, EDF accélère son action dans le développement du stockage de l'électricité. Le stockage est un levier essentiel de la transition

énergétique, aux côtés de l'efficacité énergétique, des énergies nucléaires et renouvelables. Pionnier dans le domaine, le Groupe est déjà présent sur les principaux champs d'application des technologies de stockage, notamment les batteries et les STEP\* hydrauliques.

### **DEVENIR LE LEADER EUROPÉEN DU SECTEUR...**

EDF a pour ambition de développer 10 GW de nouveaux moyens de stockage dans le monde d'ici à 2035 en plus des 5 GW déjà exploités par le Groupe. Huit milliards d'euros seront investis sur la période 2018-2035. EDF veut notamment devenir le leader en France et en Europe sur le marché des clients particuliers avec sa gamme d'offres d'autoconsommation intégrant des batteries. Le continent africain est également un marché prioritaire pour le

Groupe qui a l'objectif de développer un portefeuille de 1,2 million de clients *off-grid* (sans accès à l'électricité) à l'horizon 2035, en s'appuyant sur des partenariats locaux.

### **... ET DÉBOUCHER SUR DES RÉALISATIONS CONCRÈTES**

Le Groupe vise dans les 12 prochains mois :

- la mise en service d'au moins trois projets de batteries pour la performance et l'équilibre du système électrique;
- l'extension de l'offre d'accès à l'électricité avec des panneaux solaires et des batteries au Ghana, après le succès rencontré en Côte d'Ivoire (déjà 15 000 installations).

Face au développement rapide des technologies de stockage, EDF renforce également sa capacité de R&D comme d'innovation dans le domaine. L'investissement de recherche est doublé pour atteindre 70 millions d'euros sur la période 2018-2020. En parallèle, EDF Nouveaux Business consacrera dans les deux ans à venir 15 millions d'euros, soit un tiers de ses investissements, aux projets et start-up liés au stockage électrique et à la flexibilité.

En 2017 dans son *Livre vert*, la CFE Énergies s'était déjà positionnée sur la nécessité de rechercher des innovations spécifiques aux enjeux de demain. La France possède de véritables atouts pour être un des leaders des filières industrielles de l'énergie. Dans le même temps, la sécurité énergétique impose de davantage coordonner les mécanismes de capacités et de faire évoluer la tarification des réseaux pour mieux tenir compte des évolutions des énergies décentralisées et du stockage qui ne manquera pas de se développer.

\* Station de Transfert d'Énergie par Pompage

# Plan solaire UN PROJET AMBITIEUX À SUIVRE DE PRÈS



## ■ CHIFFRES CLÉS

### 30 GW

supplémentaires d'énergie solaire vont être développés en France entre 2020 et 2035

### + 2 GW

d'énergie solaire/an : rythme moyen de développement sur la période

### 25 000 à 30 000

hectares nécessaires pour le développement de ces 30 GW supplémentaires

### 1<sup>er</sup>

producteur d'ENR en France avec plus de 20 GW d'hydraulique, d'éolien et de photovoltaïque

**En décembre 2017, le groupe EDF annonçait son plan solaire dans la presse. Les représentants des salariés ou les élus CFE Énergies ont approuvé cet investissement. Mais, à deux conditions : que ce projet d'envergure soit piloté par EDF SA, et en coopération avec sa filiale EDF Énergies Nouvelles !**

**D**epuis plus de 70 ans, EDF a su évoluer et s'adapter pour fournir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une électricité compétitive, décarbonée et de qualité à nos concitoyens.

Demain, le Groupe doit continuer afin de répondre aux attentes des Français, mais aussi aux exigences de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Il apparaît donc indispensable que ces nouvelles activités de production liées à la filière solaire soient considérées comme des activités cœur de métier, dont une des finalités est de venir en substitution de celles appelées à décliner ou à disparaître.

C'est pourquoi la CFE Énergies est très attachée à ce que la gouvernance de ce projet structurant pour l'avenir d'EDF, affichée comme transverse, soit clairement portée par EDF SA. Ce qui ne pourra renforcer l'engagement de toutes les entités (Ingénierie, R&D...), dont l'implication est indispensable à sa

réussite, sans oublier une coopération avec EDF Énergies Nouvelles.

Ce plan pourrait être l'occasion de parcours professionnels diversifiés qui passeraient notamment par des mobilités au sein du Groupe entre EDF SA et sa filiale EDF Énergies Nouvelles. La CFE Énergies veillera à la sécurisation des parcours des salariés relevant de statuts différents. Pour la CFE Énergies, ce plan solaire est également une opportunité pour le Groupe de développer, dans la durée, ses relations avec les parties prenantes du territoire.

Projet de loi PACTE<sup>1</sup>

# RISQUE SUR LE CAPITAL D'ENGIE ET DE GRTgaz



**Le projet de loi PACTE<sup>1</sup> comporte au moins deux dispositions visant spécifiquement le capital du groupe ENGIE dans son article 52. En effet, d'une part, il autorise ENGIE à ouvrir le capital de GRTgaz à des investisseurs privés. D'autre part, il permet à l'État de ne plus avoir d'obligation de détention minimum du capital du Groupe. Une brèche s'ouvre.**

**C**e projet de loi comporte un alinéa abrogeant l'article L111-68 du Code de l'énergie, qui stipulait que l'État devait détenir au moins un tiers du capital du Groupe. Par ailleurs, il précise que le capital de GRTgaz devra être détenu majoritairement par ENGIE, l'État, des entreprises ou des organismes publics. Une disposition qui ouvre la voie à la présence au capital d'investisseurs privés à hauteur de 49,99 %. Après la vente de l'exploration/production et des activités GNL<sup>2</sup>, ENGIE poursuit la braderie de ses activités gazières, son cœur de métier d'origine.

L'Alliance CFE UNSA Énergies observe le monde de l'énergie qui n'a cessé d'évoluer depuis 2004. Pour elle, les entreprises doivent s'adapter aux nouveaux enjeux mais pas au prix d'un Monopoly financier qui ne repose sur

aucune stratégie industrielle et qui ne sert en rien les intérêts des clients, la transition énergétique, la stratégie du Groupe, l'indépendance énergétique et la souveraineté de la France sur ses infrastructures stratégiques.

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, cette braderie est une véritable trahison des engagements de l'État pris envers le corps social lors du changement de statut et de l'ouverture du capital. La CFE Énergies, soutenue par les organisations syndicales de la Branche, a saisi le Premier Ministre par courrier pour l'alerter sur les risques pour la politique énergétique de la France que comportent ce projet de loi, et notamment sur le risque de rachat d'ENGIE par un autre groupe privé.

1. Loi portant sur le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

2. Gaz Naturel Liquéfié

# Fin du Tarif Réglementé de Vente du gaz RESTONS VIGILANTS

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les activités d'ENGIE BtoC (*Business to Consumer*) dédiées au Tarif Réglementé Gaz ont été séparées de celles des offres marché. Une Direction Tarif Réglementé a été créée regroupant près de 900 salariés sur une dizaine de sites en France. Le 15 septembre, l'Assemblée nationale a adopté en commission un amendement au projet de loi PACTE<sup>2</sup> qui autorise le gouvernement à décider par ordonnance de l'extinction du Tarif Réglementé de Vente du gaz (TRV) naturel au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le gouvernement aura six mois à compter de la promulgation de la loi pour prendre ses ordonnances dans ce dossier. Cette évolution des TRV fait suite à une décision du Conseil d'État qui les avait jugés contraires au droit européen.

Dans ce contexte, l'Intersyndicale commercialisateur (CFE CGC Énergies, EeFO, CGT) poursuit son combat initié il y a un an pour obtenir des garanties sociales exigeantes pour les salariés, leurs emplois et les sites concernés. Des rencontres avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe ont été programmées. L'Alliance CFE UNSA Énergies participera à ces négociations pour défendre les intérêts des salariés afin de créer les meilleures conditions pour eux et de les rassurer quant à leur avenir. En parallèle, les revendications portées par l'Intersyndicale et tout particulièrement par la CFE Énergies concernant l'arrêt de la délocalisation des emplois de relation client devraient être relayées par plusieurs députés. Jean-Michel Mis, Député de la deuxième circonscription

de la Loire (LREM), a effectivement souligné qu'à l'occasion des débats à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi PACTE, une attention particulière serait portée sur la question des externalisations et délocalisations des services de relation client. En tant que membre de la commission spéciale chargée d'examiner le texte, il s'est personnellement engagé à porter plusieurs propositions dans ce sens.

1. France BtoC : Direction regroupant les activités de commercialisation sur le marché des particuliers
2. Loi portant sur le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises



## Gaz Naturel Liquéfié (GNL) LNG SAS PASSE CHEZ TOTAL

**C**ette nouvelle filiale est issue de la vente par ENGIE de son activité amont du GNL. Elle a été créée officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (au statut des IEG) et finalement cédée le 13 juillet au groupe TOTAL. L'activité de la filiale porte sur la liquéfaction du GNL, le trading et l'optimisation du

portefeuille, les marchés aval, la regazéification et le transport maritime (elle gère une flotte de 10 méthaniers), en plus de la vente du GNL à petite échelle (10 000 camions chargés en Europe en 2017). Cette filiale regroupe environ 150 salariés travaillant en France. et ne dispose pas

encore d'instances représentatives du personnel. Des élections professionnelles, sous le nouveau format « CSE\* », ont été prévues fin septembre 2018. Ainsi, LNG SAS sera la première entreprise des IEG qui expérimentera la nouvelle « Loi travail ».

\* Comité Social et Économique



## INUTILES ET *HAS BEEN* ?

**Un syndicat, ça sert à rien. Les syndicats ne sont plus dans le coup, ils sont *has been*. ... Qui n'a jamais entendu ce genre de propos dans son entourage, au sein d'une entreprise, dans certains milieux politiques ? Des propos allègrement relayés par certains médias ou par des chercheurs dont, souvent, l'analyse manque cruellement de profondeur.**

**B**ien sûr, chacun a le droit de penser ce qu'il veut mais la critique doit être juste, étayée et s'appuyer sur des faits et non des émotions. Que l'on regarde de plus près et avec toute l'objectivité nécessaire et l'on s'apercevra que les syndicats, sans nul doute, ne sont pas inutiles. Les choses sont parfois si habituelles qu'on les considère acquises *ad vitam aeternam*. Or, elles ne se produisent pas par magie. Intéressement, épargne salariale, mesures pour l'égalité professionnelle,

droits familiaux, aménagement du temps de travail, santé, prévention sécurité... Toutes ces avancées collectives, bénéficiant à l'ensemble des salariés, qu'ils soient syndiqués ou non, sont la résultante de négociations avec les syndicats.

### **LA DÉFENSE EN SOLITAIRE A SES LIMITES**

Si l'un d'entre nous rencontre des difficultés, est confronté à un conflit avec

« Au-delà de son rôle traditionnel de défense des situations individuelles, le syndicat est un lieu de mise en commun des réflexions, des expériences et des inventions sociales. »

Claude CAMBUS, Président de l'UNCM  
(propos extraits du magazine  
*Présence Énergies* n° 760, daté de décembre 1988)

son employeur, pensez-vous qu'il ne sera pas utile de contacter un représentant syndical ? La défense en solitaire atteint bien vite ses limites.

Alors oui, c'est vrai, les syndicats ne peuvent pas tout. Oui, c'est vrai, nous pouvons parfois être insatisfaits de ce qui a été obtenu au bout d'une négociation ou trouver que les choses avancent lentement. Tout peut être mieux, mais l'inverse est aussi vrai. Sans l'action des syndicats, croyez-vous réellement que les entreprises prendraient en compte la situation des salariés de cette façon ? Permettez-nous d'en douter.

## UNE CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ INCITATIVE

Et puis, nous devrions crier avec enthousiasme la chance d'avoir des syndicats dans notre pays, dans nos entreprises. Car ils sont un élément indissociable d'une démocratie dite « à l'occidentale ». Il reste tellement d'individus sur cette Terre pour qui cela reste encore un rêve.

Inutiles, les syndicats seraient aussi *has been*, incapables de s'adapter. Mais comment pourraient-ils être encore là s'ils ne s'adaptent pas ? C'est précisément parce que nous sommes capables de nous adapter au contexte, à l'évolution des situations que nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes confrontés.



C'est l'essence même du syndicalisme porté par l'Alliance CFE UNSA Énergies, un syndicalisme non dogmatique, qui analyse chacune des situations dans une perspective systémique et pousse de manière incessante à la réflexion.

Tel est le sens de notre campagne de notoriété, un tantinet provocatrice : inciter les salariés à réfléchir sur les

deux sujets. Chaque jour, l'Alliance CFE UNSA Énergies prouve son utilité et démontre sa capacité d'adaptation. Nous tous, adhérents, nous en sommes convaincus. Alors à nous tous de convaincre nos collègues qui doutent encore de l'utilité des syndicats et de leur capacité d'adaptation. Car plus nombreux nous sommes, plus notre influence est grande !



**Marre d'être pressé ?**



**Adhérez à l'Alliance**



**l'Alliance CFE UNSA Énergies**  
100 % libres ... 100 % vous



Protection sociale

# COMMENT ÇA MARCHE ?



La protection sociale au sein des Industries Électriques et Gazières (IEG) repose sur quatre niveaux de couverture. Pas toujours facile d'y voir clair et de s'y retrouver. Comment être sûr d'être bien remboursé de vos dépenses de santé ? En cas de coup dur, comment sera protégée votre famille ? Qu'aurez-vous pour votre retraite ? Autant de questions que vous vous posez tous à un moment donné.

Il est vrai que la protection sociale intègre aujourd'hui un ensemble de dispositifs pouvant s'avérer compliqués et techniques. Et les particularités de notre Branche viennent encore complexifier le tout, sans compter que le monde de la protection sociale est en constante évolution. Votre magazine *100 % Énergies* fait le point pour vous et vous donne quelques clés pour mieux appréhender la protection sociale aujourd'hui au sein des IEG.

*Ce dossier n'est pas exhaustif. L'Alliance CFE UNSA Énergies reste à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.*

# Votre assurance maladie



L'assurance maladie des Industries Électriques et Gazières (IEG) est aujourd'hui basée sur un système à quatre niveaux de couvertures gérés par plusieurs organismes :

- **Niveaux 1 et 2 :** la Caisse d'Assurance Maladie des IEG (CAMIEG) gère pour les salariés et les retraités la part de remboursement obligatoire (niv. 1) et la part complémentaire (niv. 2),
- **Niveau 3 :** Énergie Mutuelle (ex-Mutieg) gère la Couverture Supplémentaire Maladie (CSM), obligatoire pour les salariés, et la Couverture Supplémentaire Maladie Retraités (CSMR), facultative pour les retraités,
- **Niveau 4 :** Énergie Mutuelle propose aussi des couvertures facultatives additionnelles.

## La CAMIEG

L'assurance maladie des salariés des IEG bénéficie d'un régime spécial de sécurité sociale qui s'applique à l'ensemble des entreprises de la Branche. Celui-ci est géré par la CAMIEG et a la particularité de couvrir à la fois les salariés et les retraités avec des prestations identiques.

À la différence d'une caisse de sécurité sociale classique, la CAMIEG gère à la fois la part obligatoire et la part complémentaire des remboursements (le seul autre cas similaire en France est le régime local d'Alsace-Moselle). Elle couvre à la fois les salariés et les retraités des IEG, en assurant une solidarité intergénérationnelle : les salariés cotisent pour le compte des retraités.

## NON AU SOUTIEN DE CENTRES DE SANTÉ LOURDEMENT DÉFICITAIRES

L'Alliance s'oppose fermement à toute prise de participation de la CAMIEG dans le centre de santé de la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) Richerand, à Paris. Ce projet, promu par la CGT, vise à maintenir en fonctionnement un centre de santé lourdement déficitaire depuis des années et très peu utilisé par les salariés des IEG.

Pour l'Alliance, la CCAS doit se dégager au plus vite de la gestion de tout centre de santé.

## UN FONCTIONNEMENT DIFFICILE, MAIS AMÉLIORABLE

Depuis deux ans, la CAMIEG subit une absence de prise de décision de la part des ministères de tutelle sur ses objectifs et moyens pour les prochaines années, à laquelle s'ajoute aujourd'hui une surenchère idéologique de la CGT. Clairement, l'Alliance ne cautionne pas les objectifs de réduction de budget de fonctionnement et d'effectifs exigés par le gouvernement. Cependant, cette situation ne saurait se prolonger, ne serait-ce que par égard envers les salariés de la CAMIEG qui font les frais d'une gestion par défaut très contraignante.

L'Alliance CFE UNSA Énergies soutient :

- la reprise par la CAMIEG pour plus d'efficacité de la gestion des appels téléphoniques et des e-mails actuellement assurés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) 92,
- la mise à disposition de l'ensemble des téléservices aujourd'hui disponibles sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) pour les salariés du régime général,
- des simplifications dans les procédures administratives (ex. : gestion des ententes préalables), pour réduire les incidents et donc les appels,



- la réduction du nombre d'antennes, dispositif que nous avons toujours considéré comme peu efficace et coûteux. À destination des populations sensibles, un dispositif de téléprésence accompagnée serait envisageable en partenariat avec les CPAM locales.

## UNE CAISSE AFFICHANT DES EXCÉDENTS

Depuis sa création en 2007, la CAMIEG est structurellement excédentaire du fait des décisions politiques de l'époque. Aujourd'hui, ces réserves représentent un peu plus d'un an de cotisations côté actifs (133 M€) et un an et demi côté retraités (235 M€). Rappelons au passage que l'État s'était servi de 176 M€ en 2014 côté actifs et que cela peut se reproduire chaque automne pour l'ensemble des excédents...

## DES MESURES DE RÉSORPTION PROPOSÉES PAR L'ALLIANCE

Que faire face à ces excédents ? Augmenter les remboursements ? L'idée peut paraître séduisante, mais aujourd'hui le niveau de remboursement combiné de la CAMIEG et de la CSM atteint un niveau qu'il paraît peu pertinent d'augmenter. Certains professionnels de santé alignent leurs honoraires sur les remboursements pratiqués. Les augmenter reviendrait donc à arroser du sable.

Augmenter le budget de fonctionnement ? Ce point est totalement à la main du gouvernement et ses objectifs pour l'ensemble de la Sécurité Sociale sont à la baisse. Il semble difficile de pouvoir inverser la tendance à notre niveau.

La seule solution pertinente aujourd'hui est donc de restituer ces excédents à ceux qui les ont générés, c'est-à-dire ceux qui ont cotisé. L'Alliance CFE UNSA Énergies propose :

- d'abaisser pendant cinq ans les cotisations des actifs de 20 % et celles des retraités de 40 %, afin de consommer les excédents accumulés,
- de baisser de façon pérenne la cotisation de solidarité de 1,39 % à 0,94 %, à hauteur des excédents récurrents côté retraités.

## ♥ BON À SAVOIR

La Sécurité Sociale a mis en place un portail internet à destination des assurés. La CAMIEG est pleinement intégrée à ce portail. Ameli ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) vous permet de suivre vos remboursements jour après jour, de demander vos attestations de droits, de commander vos cartes européennes d'assurance-maladie ou d'envoyer un message ou une réclamation à la CAMIEG.

## Énergie Mutuelle, vos couvertures supplémentaires maladie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un troisième niveau de remboursement, dit « sur-complémentaire » a été mis en place afin d'améliorer sensiblement les niveaux de remboursement dans les domaines optique, dentaire et auditif. Il a pour particularité de prendre en charge des prestations non remboursées par la Sécurité Sociale, et donc la CAMIEG : forfait hospitalier, chambre individuelle, séances d'ostéopathie, implants dentaires, etc.

- **Pour les salariés, la Couverture Supplémentaire Maladie (CSM)** a été mise en place par un accord de Branche et est donc obligatoire. Elle est financée à 65 % par les employeurs et à 35 % par les salariés. Un groupement de trois mutuelles réalise la co-assurance sur le plan financier : Énergie Mutuelle, Harmonie Mutuelle et SMI. Énergie Mutuelle assure également la gestion, c'est-à-dire la relation avec les assurés et les employeurs et le traitement des remboursements.

- **Pour les retraités, la Couverture Supplémentaire Maladie Retraités (CSMR)** est facultative. Elle a été mise en place par la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) avec la mutuelle Solimut, assureur financier du contrat. En tant que souscripteur, la CCAS fixe les évolutions des remboursements, des cotisations, ainsi que le montant de l'aide à l'adhésion qu'elle accorde en fonction du coefficient social. Jusqu'ici, Énergie Mutuelle assurait uniquement la gestion, sans aucun pouvoir décisionnaire sur le contenu du contrat. En juin dernier, nous avons appris que la majorité CGT de la CCAS avait décidé de lui retirer cette gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, au profit de Solimut. Cela fait suite à un conflit interne à la CGT, entre la fédération Mines-Énergie et sa Confédération. Cette décision aura assurément des conséquences pour les retraités adhérents à la CSMR. Par exemple, les feuilles de soins électroniques risquent de ne pas pouvoir être traitées, obligeant les retraités à un envoi postal de leurs relevés CAMIEG. Solimut va devoir mettre en place des moyens humains et techniques pour ce contrat et cela prendra du temps. De plus, Solimut devra financer ces investissements sur le contrat. Rappelons que celui-ci est déjà structurellement déficitaire, à la suite des décisions prises par la CGT d'augmenter inconsidérément les remboursements avant les dernières élections CCAS. La CSMR risque de rejoindre durablement la liste des



autres contrats d'assurance proposés par la CCAS, caractérisés par une gestion sous-performante, résultant de décisions politiques aberrantes de la CGT.

En attendant, l'Alliance CFE UNSA Énergies a demandé à Énergie Mutuelle de mettre en place un nouveau contrat à destination des retraités, afin d'assurer une continuité de la gestion actuelle et de garantir une gestion financière saine et transparente.

L'Alliance a également demandé à la CCAS de remplacer l'aide à l'adhésion actuelle sur la CSMR par un chèque santé, librement utilisable par les retraités dans le cadre du contrat de leur choix.

### ♥ BON À SAVOIR

La mutuelle des IEG a mis en place un portail internet à destination des assurés, à partir duquel il est possible de créer son espace adhérent : [www.energiemutuelle.fr](http://www.energiemutuelle.fr)

Pour créer votre compte, il suffit de renseigner votre numéro d'adhérent et de demander un mot de passe. Par la suite, l'espace adhérent est accessible directement à l'adresse suivante : <https://adh.mutieg.net/mut/>

À partir de votre espace personnel, vous pouvez suivre vos remboursements, vos cotisations, obtenir une prise en charge hospitalière...

## Les couvertures facultatives

Énergie Mutuelle propose des contrats complémentaires facultatifs venant s'ajouter à ce troisième niveau, appelés « Sodeli » et « Cort ». Ceux-ci permettent d'améliorer encore les taux de remboursement si vous le souhaitez. L'adhésion se fait directement auprès d'Énergie Mutuelle.

Par exemple, pour une prothèse dentaire fixe céramique (PFC) d'un coût de 811,63 €, votre reste à charge sera de :

- CAMIEG + CSM seuls : 118,65 €
- CAMIEG + CSM + Sodeli : 37,65 €
- CAMIEG + CSM + Cort : 0 €

### UN SERVICE « DEUXIÈME AVIS MÉDICAL »

Une maladie grave ou rare ? Une intervention délicate ou un traitement lourd ? Le service Deuxième Avis Médical vous donne toutes les cartes en main. Pour confirmer ou se faire expliquer un premier avis ou diagnostic ou savoir si d'autres options de traitement existent, ce service vous donne accès à un réseau mondial d'experts et vous accompagne dans la démarche.

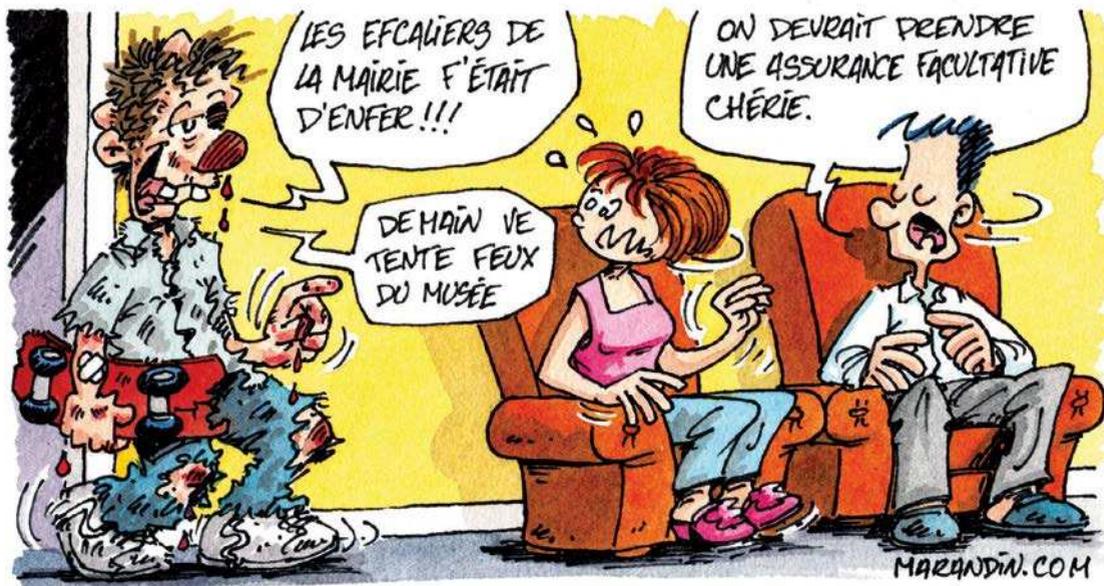
Au-delà des remboursements, des services additionnels inclus dans ces contrats sont proposés par Énergie Mutuelle en partenariat avec Mondial Assistance :

- organisation du déplacement d'un proche à votre domicile,
- aide à domicile pour effectuer des tâches ménagères,
- garde d'enfants,
- gardiennage d'animaux domestiques,
- organisation du soutien scolaire à domicile.

Énergie Mutuelle inclut également dans ces contrats des services pour les aidants de personnes dépendantes.

### ♥ BON À SAVOIR

Des contrats particuliers existent aussi pour les conjoints qui ne bénéficient pas de la CAMIEG, ainsi que pour les médecins des IEG.



### AVEC ÉNERGIE MUTUELLE, UNE CONSULTATION DE MÉDECIN PAR TÉLÉPHONE, C'EST POSSIBLE !

Votre médecin traitant n'est pas là ? Vous êtes en déplacement ? Le service Téléconsultation Médicale vous permet de faire le point avec un médecin et d'obtenir le cas échéant l'envoi d'une ordonnance dans la pharmacie de votre choix (hors renouvellement). Si votre situation nécessite un examen ou une consultation spécialisée, vous serez orienté vers votre médecin traitant. Si une situation d'urgence est détectée, vous serez orienté vers les services d'urgence.

# Un secteur en transformation

## UNE RÉGLEMENTATION ET UNE ÉCONOMIE EN ÉVOLUTION

La santé connaît depuis quelques décennies des transformations profondes sous l'impulsion des politiques gouvernementales visant à rechercher l'équilibre financier du régime obligatoire. Après avoir transféré progressivement une part croissante des remboursements vers les complémentaires, les pouvoirs publics ont désormais une approche plus globale visant à la maîtrise des dépenses de santé. Des conditions et des plafonnements aux remboursements des complémentaires ont été introduits depuis 2014.

Aujourd'hui, le projet du gouvernement vise à un reste à charge « zéro » sur un panier de soin défini sur l'optique, le dentaire et l'auditif, mais sans augmentation des cotisations. Au-delà de ces principes, ce projet reste à concrétiser dans les prochains mois.

Sur le plan de la régulation financière, le domaine a connu depuis la crise de 2008 de très fortes évolutions visant à garantir la solvabilité des acteurs. Cela a entraîné un mouvement de concentration très important, à travers des rapprochements ou des fusions. Les petites mutuelles ne peuvent plus exister seules aujourd'hui.

## LE NUMÉRIQUE, AU-DELÀ D'UNE SIMPLE MUTATION TECHNOLOGIQUE

Comme le reste du monde économique, les acteurs de la protection sociale doivent faire face à la généralisation du

numérique dans leur domaine et dans celui de la santé. Les grands acteurs d'Internet (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft – les GAFAM) s'intéressent fortement à ces domaines. Ils ont en effet les capacités techniques de collecter et de traiter les quantités colossales de données générées par les objets connectés et les applications de santé mises à disposition des utilisateurs (« Big Data »). Ils ont également les capacités financières nécessaires pour entrer s'ils le souhaitent sur ces marchés et bousculer les grands acteurs en place.

À cela s'ajoutent les développements importants de l'intelligence artificielle. Ses capacités, aujourd'hui assez restreintes, sont déjà en passe de révolutionner certains secteurs, comme le diagnostic en radiologie.

Ces évolutions laissent entrevoir des progrès notables en matière de prévention, de ciblage des traitements et de nouveaux services aux assurés. Cependant, des risques se font jour au niveau de la protection des données personnelles et des possibilités nouvelles de discrimination. Là aussi, de nouvelles régulations devront être mises en place par les pouvoirs publics afin de garantir les droits de tous.

### Pour en savoir +

Consultez nos fiches AVDPP « Assurance maladie » disponibles sur [www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com) (rubrique « Nos publications »).



# La prévoyance

La prévoyance des IEG s'appuie sur des dispositions statutaires historiques, complétées par un accord de Branche en 2008. Le statut des IEG prévoit les dispositions suivantes :

- **un capital décès** (3 mois de SMIC pour un décès d'actif, 3 mois de pension pour un décès de retraité – plafonnés à 9 SMIC),
- **une pension de réversion** de 50 % de la pension due ou servie au jour du décès, sans conditions d'âge et de ressources,
- **une pension temporaire d'orphelin** (10 % du salaire brut jusqu'à 20 ans inclus).

Une prévoyance de Branche, en vigueur depuis 2009, vient compléter le statut pour les actifs par une couverture du risque décès toute cause et invalidité absolue et définitive. Le dispositif est coassuré par Malakoff-Médéric, Mutex (groupe VYV) et AG2R. Les prestations associées sont :

- le versement d'un capital décès,
- une rente éducation,
- une allocation décès (3 311 € en 2108, pour les frais d'obsèques).

Dans le domaine plus spécifique de l'aide aux aidants, l'accord de Branche de décembre 2017 sur les droits familiaux a intégré à la prévoyance de nouvelles dispositions innovantes.

## LES INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES

La prévoyance intervient en complément de la Sécurité Sociale pour les congés suivants :

- **le Congé de Solidarité Familiale (CSF)** qui permet d'accompagner un proche en fin de vie :
  - congés pris à temps plein : complément de revenus à hauteur de 80 % du salaire net pendant 3 mois,
  - congé pris à temps partiel : 100 % du salaire net pendant 3 mois.
- **le Congé de Présence Parentale (CPP)** qui permet de s'occuper d'un enfant dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants : complément de revenus à hauteur de 80 % du salaire net pendant 310 jours.

**Le congé de proche aidant** pour s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie grave



bénéficiera des dispositions suivantes, directement prises en charge par les employeurs à compter de janvier 2019 :

- temps partiel  $\geq$  50 % : prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales de retraite pendant 12 mois max,
- temps partiel  $\leq$  50 % : rémunération complétant le salaire à hauteur de 70 % du salaire net, dans la limite de 6 mois.

## LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME D'AIDE AUX AIDANTS

Cette plateforme téléphonique dédiée aux salariés comporte deux niveaux :

- **niveau 1** : pour tout salarié en situation d'aidant (conseil social, médical, juridique, écoute psychologique),
- **niveau 2** : pour les salariés aidants bénéficiant des congés CSF ou CPP leur permettant de disposer d'un niveau supérieur de services (formation, aides financières, aide à l'aménagement du domicile, etc.).

### Pour en savoir +

Consultez notre fiche AVDPP Prévoyance ou le site <http://prevoyanceieg.malakoffmederic.com>



## 3 QUESTIONS À...

## Mario STERI



**MARIO STERI,**  
Directeur des relations avec  
les acteurs du dialogue social  
du groupe VYV

**Pouvez-vous nous présenter le nouveau groupe VYV et nous expliquer la raison de sa création ?**

**Mario STERI :** Partenaire de votre Fédération dans le domaine de la protection sociale, le groupe VYV est le premier acteur de l'assurance santé avec 10 millions de personnes protégées, en matière de services de soins et d'accompagnement. Face aux nombreux défis – sociologiques, démographiques, économiques, numériques, technologiques – à relever dans le domaine de la protection sociale, les groupes Mgen, Istya, Mnt et Harmonie ont créé le premier groupe de protection sociale mutualiste et solidaire. Mutex est devenu la solution du Groupe dans le domaine de la prévoyance et de l'épargne retraite.

Le groupe VYV dispose ainsi de solutions « tout au long de la vie » en matière de santé, prévoyance, dépendance, épargne retraite et prévention. Le tout est adapté à un très large public : branches professionnelles, grandes entreprises, PME et TPE, collectivités territoriales, secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et des travailleurs indépendants. Le groupe VYV est la promesse mutualiste à vos côtés.

**À quel niveau intervenez-vous dans la protection sociale de notre Branche ?**

**M.S. :** Le 27 novembre 2008, les partenaires sociaux ont signé un accord de Branche relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire obligatoire pour les agents statutaires des Industries Électriques et Gazières.

Cette couverture prévoit notamment un capital décès, une rente éducation, une allocation obsèques dont Mutex est un des assureurs. Par ailleurs, nous gérons également le fonds social.

**Quels sont les nouvelles couvertures et les services d'accompagnement proposés pour les salariés « aidants familiaux » ?**

**M.S. :** L'Accord de 2008 a fait l'objet de divers avenants en vue d'améliorer les dispositions de vos garanties prévoyance. Le dernier en date, l'avenant N°4 du 15 décembre 2017, prévoit l'amélioration de votre couverture prévoyance avec la mise en place de nouvelles prestations d'« Aides aux aidants » :

- indemnisation de deux congés : le Congé de Solidarité Familiale et le Congé de Présence Parentale,
- de nouvelles garanties d'assistance dédiées aux « aidants familiaux », via la mise en place d'une plateforme téléphonique.



**Pour en savoir +**

Contact : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)  
[groupe-vyv.fr](http://groupe-vyv.fr)  
 Site : [www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

# La retraite

**C**omme vous le savez, les IEG bénéficient également d'un régime spécial pour la retraite, géré par la CNIÉG (Caisse Nationale des IEG).

Décrire l'ensemble de notre système de retraite mériterait un dossier complet dans un numéro de *100 % Énergies*. Cependant, sachez que plus d'une dizaine de fiches AVDPP sur le sujet sont déjà disponibles sur notre site internet. N'hésitez pas à les consulter sur [www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com) (rubrique « Nos publications »).

Vous pouvez aussi dès aujourd'hui en savoir plus sur votre situation via le site de la CNIÉG ([www.cnieg.fr](http://www.cnieg.fr)). Il suffit de créer votre compte.

## COMMENT FAIRE LE POINT SUR VOS DROITS ?

En créant votre compte personnel sur le site de la CNIÉG, vous aurez accès à votre relevé de carrière IEG, ainsi qu'à votre relevé de situation individuel qui compile l'ensemble des droits que vous aurez acquis dans les régimes auxquels vous aurez cotisé. Ensuite, depuis votre compte, vous pouvez également réaliser la simulation de votre retraite. Hormis quelques cas particuliers comme les carrières longues, l'invalidité ou le handicap, le simulateur vous permettra d'avoir une projection pertinente de votre future pension.

## COMMENT PRÉPARER VOTRE DÉPART ?

- **Trois ans avant votre date d'ouverture des droits** : faites votre simulation, participez à la réunion d'information affilié (RIA) à laquelle la CNIÉG vous conviera et commencez à réfléchir aux conditions de votre départ. N'hésitez pas à négocier, car vous avez une latitude d'au moins cinq ans pour fixer votre date de départ. Faites le point avec votre délégué syndical local.
- **Un an avant votre départ** (hors situation particulière résultant, par exemple, d'une négociation) : faites votre demande de liquidation auprès de la CNIÉG et notifiez votre décision à votre employeur par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **À partir de votre départ en retraite** : votre Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) est définitivement débloqué. Néanmoins, ne le videz pas totalement (il serait définitivement clôturé), car il devient fiscalement très intéressant. Pour



votre Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)/Plan d'Épargne Groupe (PEG), votre départ en retraite est un cas de déblocage anticipé, n'hésitez pas à l'utiliser si besoin. Là aussi, nous vous conseillons de ne pas le clôturer, mais sachez que tout nouveau versement reste soumis au blocage de cinq ans. N'oubliez pas également votre régime supplémentaire de retraite « art. 83 », chez AG2R pour le groupe EDF et AXA pour le groupe ENGIE. Vous pouvez liquider en rente viagère votre épargne accumulée à partir de votre départ en retraite, et au plus tard à 70 ans. Attention, c'est à vous de faire la demande !

### Pour en savoir +

Retrouvez tous nos conseils dans notre fiche AVDPP « Les étapes pour un départ en retraite réussi » sur notre site : [www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com) (rubrique « Nos publications »).

## CONCLUSION

La protection sociale est devenue au fil des décennies un élément essentiel de nos vies. C'est une construction éminemment politique qui organise les solidarités et la mutualisation des coûts et qui mobilise une part importante du Plan Intérieur Brut (PIB). L'Alliance CFE UNSA Énergies veillera à faire entendre la voix des salariés et des retraités des IEG dans le cadre des réformes annoncées (unification des régimes de retraite, « reste à charge zéro » sur les complémentaires santé, etc.).



## Offensive chinoise sur EDP

# UN PACTE FAUSTIEN

**Avec l'offensive chinoise sur l'électricien portugais, il y a le feu au lac européen ! La CFE Énergies demande aux dirigeants européens de réagir en réorientant la construction de l'Europe de l'Énergie vers plus de souveraineté et de protection des infrastructures stratégiques. Et milite pour un sursaut du gouvernement français qui doit être à la hauteur de l'événement malgré sa loi PACTE\*.**

**E**n lançant une offre publique d'achat (OPA) à 9 milliards d'euros, le groupe public chinois China Three Gorges (CTG) vise le contrôle de l'électricien portugais EDP dont il détient déjà 23,3 % du capital. Pour la CFE Énergies, l'heure n'est plus aux attermoissements en Europe. Cette opération majeure constitue un pas de plus de la Chine dans sa conquête des infrastructures stratégiques européennes, de transport

comme d'énergie. Face à cette stratégie offensive, l'Europe ne peut plus rester passive et naïve.

### LES INTÉRÊTS DE L'EUROPE SONT EN JEU

Au-delà des infrastructures de transport dont la conquête vise à maîtriser les flux commerciaux, qu'il s'agisse du contrôle du port grec du Pirée ou des investissements colossaux dans l'Est et le Sud de l'Europe pour construire ses « nouvelles routes de la soie », cette acquisition d'EDP traduit une stratégie chinoise évidente de leadership dans les industries liées aux nouvelles technologies de l'énergie. Pire, la digitalisation croissante de l'énergie risque de placer les Européens dans une situation de dépendance au quasi-monopole des métaux rares de la Chine.

Pour la CFE Énergies, ce sont bel et bien les intérêts vitaux de l'Europe qui sont en jeu, sa capacité à maîtriser son destin dans un monde marqué par le retour des logiques de puissance et la montée des tensions géopolitiques. Dans l'énergie plus qu'ailleurs, les dirigeants européens devraient avoir pour priorité la

souveraineté européenne et la défense des intérêts européens. La Commission européenne et le Parlement européen doivent maintenant passer à l'acte après avoir affiché la volonté de contrôler les investissements étrangers dans les actifs stratégiques européens. À défaut, l'Europe de l'énergie restera réduite à un marché intérieur guidé par la seule concurrence et empreint d'une naïveté géopolitique et industrielle coupable, loin de défendre les intérêts des citoyens européens qui sont ceux pour lesquels l'Europe doit être bâtie.

Malgré l'enjeu, pass sûr que les dirigeants français soient au rendez-vous de l'histoire. En préparant le terrain à la cession d'ENGIE et à la cession par ENGIE d'une partie du capital de GRT gaz, le Gouvernement s'apprête avec sa loi PACTE\* à sacrifier ni plus ni moins la souveraineté énergétique de la France, trop occupé à alléger l'État actionnaire. Avec le loup chinois qui rôde, la naïveté de l'agneau gouvernemental ne saurait être de mise !

\* Loi portant sur le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Politique énergétique

# HALTE AUX APPRENTIS SORCIERS

**L'ouverture des marchés, le biberonnage de la concurrence avec la loi NOME<sup>1</sup> ou un TURPE<sup>2</sup> sous calibré ne suffisaient pas. Le sport national serait-il de fragiliser les champions nationaux, en particulier EDF ? Pendant ce temps-là, les Américains et les Allemands n'hésitent pas à défendre leurs industries.**



**C'**est d'abord le soutien annoncé du Président de la République à la candidature de l'actuelle commissaire européenne à la concurrence, Margrethe VERSTAGER, à la présidence de la prochaine Commission qui inquiète. Celle-ci s'acharne pourtant contre EDF avec son injonction de 2015 visant une mise en concurrence des concessions hydrauliques qui déstabilisera le système hydroélectrique français et fragilisera un peu plus EDF. Fin juin, ce sont les déclarations contradictoires de Nicolas HULOT, ex-ministre de la Transition écologique et solidaire, selon lequel « *une des raisons pour laquelle EDF se retrouve en difficulté, c'est que notamment la filière nucléaire nous emmène dans une*

*dérive* » et de Bruno LE MAIRE, pour qui « *le nucléaire restera essentiel à long terme pour garantir la sécurité d'approvisionnement de notre pays, la compétitivité de notre pays et l'indépendance énergétique de la nation française* », qui font s'interroger sur la cohérence du Gouvernement sur l'avenir de la filière nucléaire française et donc sur EDF.

## UN ATOUT POUR LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

Cette contradiction gouvernementale interpelle, car c'est à la demande de l'État qu'EDF a pris le contrôle de FRAMATOME et ainsi contribué au sauvetage d'AREVA. C'est aussi au nom des intérêts de la filière nucléaire

française que l'État a soutenu l'investissement en fonds propres d'EDF dans le projet nucléaire d'Hinkley Point. Cette filière industrielle du temps long a besoin de visibilité et c'est là le rôle d'un État stratège, porteur d'une ambition industrielle et énergétique pour le pays. Si cela ne suffisait pas, les rumeurs de désintégration du groupe EDF n'en finissent plus de circuler, créant une ambiance malsaine comme si cette désintégration allait régler par miracle les questions de politique énergétique et de financement des investissements. Loin de ces spéculations de banquiers d'affaires, la présence du groupe EDF sur toute la chaîne de valeur de l'électricité est un atout pour la souveraineté énergétique du pays. La priorité, c'est bien de construire une PPE<sup>3</sup> responsable reposant sur un mix énergétique équilibré où le nucléaire a toute sa place, et de bâtir la régulation qui permettra de sécuriser les investissements du grand carénage et demain du renouvellement du parc. Malgré les démentis gouvernementaux, les banquiers d'affaires à la recherche du « *deal* du siècle » sont tenaces. La Fédération reste donc en alerte pour pouvoir s'opposer à tout projet aux conséquences industrielles et sociales désastreuses. Aujourd'hui, ce sont plutôt de moyens financiers pour investir dont EDF a besoin, pas de politique scission !

1. Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises
2. Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de l'Électricité
3. Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

# Droits sociaux

## L'EUROPE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS

**Convaincue que l'Europe sera sociale ou ne sera pas, la CFE Énergies soutient le socle européen des droits sociaux proclamé en 2017, même s'il reste encore beaucoup à faire pour traduire ces principes généraux en réalisations concrètes. Preuve en est le double discours de la Commission européenne qui se satisfait d'un volet social insuffisant, pour ne pas dire indigent, dans son quatrième Paquet Énergie. Mais, vous pouvez intervenir pour inverser la tendance.**

**L**e Traité de Lisbonne de 2007 stipule que l'Union européenne (UE) a pour but de promouvoir le bien-être de ses peuples par « une économie sociale de marché » hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social. Pourtant, il a fallu attendre dix ans, en novembre 2017, pour que les dirigeants européens proclament, lors du sommet social de Göteborg, le socle européen des droits sociaux. Il édicte de grands principes généraux concernant notamment l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables, la protection et l'insertion sociale.

Après ces belles déclarations, la Commission européenne a lancé deux initiatives, l'une pour améliorer l'accès de tous les travailleurs à la protection sociale et l'autre en faveur de la création d'une Autorité Européenne du Travail. En parallèle, un certain nombre de priorités sociales ont été mises au cœur de l'agenda européen : dialogue social, modification de la directive sur le détachement des travailleurs, équilibre vie privée/vie professionnelle, etc.

Au-delà des déclarations et des initiatives, la CFE Énergies considère qu'il faut désormais passer des intentions

aux actes. Dans le secteur de l'énergie, le moins que l'on puisse dire est que le volet social de l'Union de l'énergie est plus que timoré pour ne pas dire défaillant. Filières industrielles, emplois, transitions professionnelles... Tout reste à faire. Et ce n'est sûrement pas en se retranchant derrière les lois du marché et de la concurrence comme

le fait la Commission européenne que l'on construira l'ambition sociale de l'Europe de l'énergie ni de l'Europe tout court.

La construction européenne doit faire une véritable place aux 140 millions de travailleurs de l'Union. C'est pourquoi à un an des élections européennes, la CFE Énergies soutient l'appel européen « Entreprise et travail : pour une nouvelle voie européenne », lancé en mai 2018. Il propose, à travers cinq réformes, de renforcer l'implication des salariés de l'UE dans la construction européenne pour mettre en place un nouveau modèle européen héritier d'un humanisme sans lequel la mondialisation, devenue synonyme de recul social, ne sera pas soutenable.



**C'est aussi aux salariés de mettre la pression sur les dirigeants européens pour réellement construire l'Europe sociale. Nous vous invitons à rejoindre la liste des signataires de cet appel sur [www.descartes.law](http://www.descartes.law) ou [www.european-appeal.org](http://www.european-appeal.org) et à en parler autour de vous.**

# LA GRÈVE, UNE MOBILISATION DÉPASSÉE ?

Si les formes de mobilisation évoluent, n'oublions pas pour autant le droit de grève, un droit constitutionnel. Si elle peut parfois paraître dépassée, c'est pourtant aujourd'hui toujours la seule action reconnue et significative pour exprimer son désaccord lorsque les situations sont bloquées... Il faut le savoir et le faire savoir !



## → Quand on parle de grève, de quoi parle-t-on exactement ?

C'est la Cour de Cassation qui a donné sa définition à la grève, à savoir : une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Faire grève implique donc nécessairement un arrêt de travail. Or, cela peut poser problème à nombre de salariés, notamment au personnel dit d'encadrement, de par son positionnement dans l'entreprise.

En effet, alors qu'une Organisation Syndicale (OS) appelant à la grève vise un pourcentage de grévistes élevé pour que sa voix porte, il s'avère qu'une partie de ses adhérents et/ou sympathisants n'ose pas utiliser le droit de grève dont elle dispose.

## → Peut-on exercer son droit de grève n'importe comment ?

Le droit de grève est encadré. Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit que « le droit de grève s'exerce

dans le cadre des lois qui le réglementent ». Cette disposition a été reprise par la Constitution de 1958, ce qui permet d'affirmer que le droit de grève est un droit constitutionnel. Il constitue un élément fondamental et caractéristique d'une démocratie dite « à l'occidentale ».

Les lois réglementant le droit de grève ayant finalement été assez peu nombreuses, le droit de grève est un droit principalement jurisprudentiel.

## → Qu'est-ce que « l'exercice du droit de grève » ?

Rappelons que l'exercice du droit de grève :

- est l'expression d'un droit reconnu en France dont quelques professions sont toutefois privées, compte tenu de la mission de service public, de maintien de l'ordre ou de la sécurité qui leur est confiée (militaires, gardiens de prison, certains agents de nos entreprises),
- est ouvert à l'ensemble des salariés, quelle que soit leur catégorie professionnelle, syndiqués ou non,

- n'est pas soumis à une demande d'autorisation d'absence, mais à une simple information pour que le dénombrement des grévistes puisse être aussi précis que possible,
- ne peut être sanctionné par une quelconque mesure qui serait qualifiée de discriminatoire.

## → N'est-il pas difficile de faire grève, surtout pour des membres de l'encadrement ?

S'arrêter de travailler lors d'une grève peut être considéré comme une publicité donnée à ses convictions, mais ne faut-il pas assumer ses idées, surtout lorsqu'elles ne sont qu'à caractère professionnel ?

Certes l'entreprise demande à son encadrement d'être exemplaire et loyal. Mais le devoir d'exemplarité et de loyauté est-il incompatible avec la liberté de pensée ? Doit-il nous interdire d'avoir des opinions et de les défendre, surtout dans une démocratie ? Le débat est ouvert.

# FOCUS SUR LA



Quel logiciel choisir pour retoucher vos photos ? C'est une question que vous vous êtes probablement déjà posée. Pas facile de savoir pour quelle solution opter tant les offres sont nombreuses. Alors, voici une piste que nous vous proposons d'explorer.



**B**eaucoup de photographes amateurs qui débutent dans la photographie numérique ont tendance à utiliser Photoshop (ou Gimp) pour réaliser les opérations de corrections (exposition, luminosité, contraste, saturation, etc.).

Erreur ! Celui-ci n'est pas en effet adapté à de telles opérations. Alors forcément ces néophytes éternels n'arrivent pas à leurs fins et se tournent, frustrés, vers Lightroom, la version d'Adobe pour la retouche photo. Avec l'arrêt de la version sans abonnement de Lightroom, de

nombreux photographes se sont mis à la recherche d'alternatives à la solution d'Adobe. Darktable est une de ces options et elle est gratuite. Pourquoi n'en profiteriez-vous pas ?

## RETOUCHER VOS PHOTOS LIBREMENT AVEC DARKTABLE

Darktable (autrement dit, « table noire ») s'adresse aux photographes pour leur permettre des traitements sur leurs photos numériques. **Ce logiciel de retouche photo est très bien conçu et regorge de**

# RETOUCHE PHOTO

## fonctionnalités (pour Mac, Linux et Windows).

Darktable est une solution qui est développée depuis 2009 par des photographes et qui permet de gérer les photos de la même manière qu'avec Lightroom.

Avec l'arrivée récente d'une version compatible Windows et la disponibilité d'une version 2.4.4 très aboutie depuis le 6 juin 2018, **ce logiciel gratuit** et open source devient encore plus intéressant. Vous pouvez ainsi organiser vos photos et les éditer depuis une interface qui n'est pas sans rappeler celle de Lightroom.

## INSTALLATION ET PRISE EN MAIN

Pour l'installation, vous devez d'abord vous rendre sur la page de téléchargement ([www.darktable.org/install](http://www.darktable.org/install)) puis choisir votre système d'exploitation (OS). Ensuite, il ne vous reste plus qu'à suivre les consignes de téléchargement. Sur Windows, l'installation est très simple et rapide.

Le fichier « .exe » à télécharger pèse 61,5 Mo.

Une prise en main rapide du logiciel sous Windows permet de constater que tout est bien implémenté. Il faudra, certes, un temps d'adaptation pour faire la transition depuis Lightroom et localiser les outils. Mais, leur fonctionnement est assez similaire, avec entre autres un système de curseurs bien connu.

À l'usage, la rapidité est au rendez-vous, les options de réglage sont nombreuses et la précision offerte en édition est remarquable.

## ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Son interface est organisée de la même manière que les logiciels concurrents. En couleur de fond, c'est encore et toujours le gris anthracite. Les panneaux comprenant les différents réglages et fonctions du logiciel sont, quant à eux, placés de part et d'autre de la zone de travail, qui est au centre, comme d'habitude (voir encadré ci-dessous).

## POUR PROLONGER VOTRE LECTURE SUR LE LOGICIEL DARKTABLE, VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER :

- Le manuel de Darktable 2.4, et en particulier le chapitre sur la disposition de l'affichage qui vous facilitera l'utilisation de ce logiciel : <https://lc.cx/m8kA>
- Le site de la communauté francophone : <https://darktable.fr>
- Une chaîne avec des tutoriels sur Darktable en français : <https://lc.cx/m8kd>

Pour les amateurs de photographies qui ont pris l'habitude d'utiliser Lightroom, nous vous conseillons de suivre ce tutoriel vidéo « *Suivre les tutoriels Lightroom avec Darktable* » afin de pouvoir retrouver facilement vos marques sous Darktable.

## Pour en savoir +

- [www.lense.fr](http://www.lense.fr)
- [www.phototrend.fr](http://www.phototrend.fr)
- [www.lagedefaire-lejournal.fr](http://www.lagedefaire-lejournal.fr)

## 6 onglets pour utiliser Darktable

- 1 Table lumineuse** sur laquelle on visualise, identifie, classe et sélectionne les photos à retoucher.
- 2 Chambre noire** qui, comme son nom l'indique, correspond au module dans lequel l'utilisateur optimise et embellit ses images.
- 3 Capture** qui permet de piloter son appareil photo.
- 4 Carte** pour géolocaliser ses images.
- 5 Diaporama** pour présenter ses photos sous la forme de diaporamas.
- 6 Impression** pour les fans de tirages papier.





# Marre de ramer ?



## Adhérez à l'Alliance



**l'Alliance CFE UNSA Énergies**  
100 % libres ... 100 % vous





**LA RÉPUBLIQUE DU TRÉGOR**

PAULA ALEXANDER  
(adhérente CFE Énergies),  
ÉDITIONS LA CONDAMINE  
(disponible sur Internet)

Isatis une tueuse ? Oui, elle a été formée pour éliminer les opposants au pouvoir de la République depuis l'âge de 6 ans. C'est aussi à cet âge qu'elle rencontre Alec et c'est grâce à lui qu'elle connaîtra le doute. Cette aventure se déroule au Trégor, un État totalitaire étendu comme l'ancienne Europe où la population est

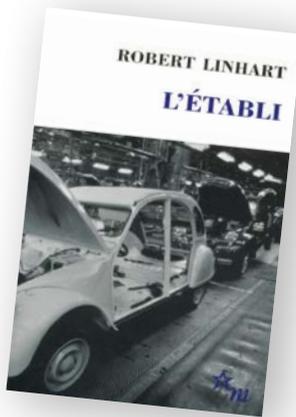
asservie par une dette de naissance et dominée par une caste dirigeante, les Sages. Isatis, sniper hors pair, fait partie d'un commando qu'elle considère comme sa famille et où elle vit une relation privilégiée avec Nolan, son ami de toujours. Endoctrinement, vengeances, passion, Isatis devra faire un choix éclairé : rester fidèle à la République ou espérer trouver plus de liberté avec les Lemmings, les opposants au Régime. Qui détient la vérité, les Sages de la République ou Alec, un des chefs de la rébellion ? L'histoire est captivante, l'écriture fluide, vous serez portés par les émotions de l'héroïne. Isatis doit faire des choix qui vous emmèneront vers de nouvelles péripéties, de nouveaux rebondissements. Une dystopie\* à ne pas manquer...

\* Récit de fiction dépeignant une société imaginaire organisée de telle façon qu'elle empêche ses membres d'atteindre le bonheur.

**L'ÉTABLI**

ROBERT LINHART,  
ÉDITIONS DE MINUIT

Diplômé de l'École Normale Supérieure et ancien élève de Louis-le-Grand, le narrateur nous livre un récit poignant d'une expérience unique vécue au lendemain des événements de Mai 68 : son « établissement » en usine, sur la chaîne de Citroën à la porte de Choisy. Le militant de la Gauche prolétarienne doit mentir à l'embauche et se déclarer sans diplôme. Le voilà aux prises à des tâches qu'il ne sait pas convenablement réaliser : il change à plusieurs reprises de postes, découvre les brimades des contremaîtres et un monde ouvrier aux origines variées. Le classement entre ouvriers spécialisés et manœuvres est calé sur des critères ethniques. Tandis que l'employeur décide de faire rattraper les heures de grève du printemps 68, le narrateur organise la résistance



et le refus de réaliser des heures non payées en fin de journée. Mais la machine dirigeante et son syndicat « maison » vont se refermer sur les meneurs du conflit, eux-mêmes « lâchés » par le syndicat majoritaire. Après avoir été éloigné de ses collègues, l'établi se retrouve licencié au moment de la fermeture estivale de l'usine. Un témoignage d'une grande pertinence, doublé d'une relation humaine très lucidement exposée, alors que le pays commémore le cinquantenaire des « Événements ».



**MA VIE D'HOMME**

PHILIP ROTH,  
FOLIO

Auteur américain et petit-fils d'immigrés juifs originaires de Galicie, Philip ROTH est considéré comme l'un des maîtres de l'autofiction. *Ma vie d'homme* constitue à bien des égards un roman autobiographique, même si l'histoire ne reconnaît pas explicitement cette identité. Le récitant et l'auteur ont en commun la double profession d'écrivain et de professeur. Le roman commence par la livraison de deux nouvelles écrites par le narrateur et supposées inspirées par sa propre vie. Puis l'ouvrage se poursuit, rédigé à la première personne. Il relate la liaison éprouvante du conteur avec sa conjointe, montrée comme manipulatrice, menteuse et terrorisante. Lui-même suit une psychanalyse et est qualifié de narcissique par son praticien. Sa famille a toujours désapprouvé son union. La séparation, inévitable, se double d'une bataille judiciaire et économique. Le narrateur frôle même la prison à la suite d'un affrontement dramatique. Philip ROTH a construit une histoire poignante, au rythme et à l'intensité croissants. L'histoire d'un homme fataliste, qui peine à maîtriser les ressorts d'une existence semée d'embûches inévitables et d'affrontements psychologiquement violents. Un récit pathétique et captivant.

**Chers lecteurs, si vous aussi vous êtes écrivains à vos heures, faites-le nous savoir : [communication@cfe-energies.com](mailto:communication@cfe-energies.com)**

## Mix énergétique à 95 % sans émission de CO<sub>2</sub>\*

 Nucléaire



Énergies renouvelables



Thermique



## IL FAUT TOUT UN MIX POUR ALIMENTER VOTRE MACHINE À CAFÉ

Avec EDF, votre machine à café fonctionne à 95 % sans émission de CO<sub>2</sub>\*, principalement grâce à une production qui mixe énergies nucléaire et renouvelables.

[edf.fr/mix-energetique](http://edf.fr/mix-energetique)

\* En 2017, le mix énergétique électrique d'EDF SA et EDF Production Electrique Insulaire était composé à 86,5% de nucléaire, 8,8% d'énergies renouvelables, 2,1% de gaz, 1,4% de charbon et 1,2% de fioul. Il est à 95,3% sans émission de CO<sub>2</sub> (émissions hors analyse du cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles) - Indicateurs de performance financière et extra-financière 2017.

L'énergie est notre avenir, économisons-la!